

Lou Tambourinaire

N 184 – FÉVRIER 2020



*OUVERTURE DE LA
BIBLIOTHÈQUE !*

LUNDI 17 FÉVRIER 2020

(p. 15)

Sommaire

<i>Sommaire</i>	2
<i>Le mot du Maire</i>	3
Conseil municipal du 17 octobre 2019	6
Conseil municipal du 19 novembre 2019.....	9
Conseil municipal du 19 décembre 2019	11
LES HABITANTS	13
L'AGENDA 21	13
DEMARCHES ADMINISTRATIVES	15
INFORMATIONS PRATIQUES	16
CITOYENNETE.....	17
INFOS DIVERSES.....	18
BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE	20
POINTS DE VIGILANCE	20
LISTE DES CONTACTS DES ASSOCIATIONS DE LA COMMUNE.....	22
CALENDRIER PREVISIONNEL DES MANIFESTATIONS.....	22
MANIFESTATIONS (AFFICHES, ARTICLES)	23
SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif)	28
OPAH (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat).....	28
PLUi (Plan local d'urbanisme intercommunal)	31
LA DÉCHÈTERIE D'ISSIGEAC	31
CALENDRIER DE COLLECTE DES BACS	32
<i>Permanences des organismes</i>	33
<i>Liste des commerçants, artisans et professions libérales</i>	34
<i>Memento des numéros utiles</i>	35

Rédaction : Alain LEGAL, Yolande FORMAGGIO, Coralie LOURENCO

Tirages : Mairie de FAUX

Distribution : Les Élus

LE MOT DU MAIRE

Discours de la Cérémonie des Vœux 2020

Mesdames, Messieurs, Chers amis,

Nous voilà réunis une nouvelle fois dans cette salle en ce début d'année 2020, pour un moment de convivialité et de partage.

Je vous remercie d'avoir répondu présents à notre invitation, et je suis heureux de vous retrouver aujourd'hui pour la 6ème et dernière fois de ce mandat municipal.

Je souhaite remercier toute l'équipe, élus et salariés, qui m'ont accompagné pour porter les projets de l'année.

A cette occasion je souhaite remercier Elodie qui nous a quittés, après avoir animé le pilotage de « l'Agenda 21 » et je souhaite la bienvenue à Michelle qui va conforter la polyvalence du pôle secrétariat et animer la bibliothèque municipale.

Je suis heureux de pouvoir chaque jour partager des moments de travail mais aussi d'échanges amicaux avec chacun d'eux.

Je tiens au nom de l'ensemble de l'équipe, élus et salariés, à vous présenter mes vœux les plus sincères, et vous souhaiter une excellente année 2020.

Chers habitants, je vous souhaite à tous de poursuivre votre route au sein de notre commune dans les meilleures conditions. Nous espérons que vous avez pu trouver le plein épanouissement sur notre territoire et que vous pourrez y vivre de nombreux moments de bonheur.

Il en est aussi parmi nous qui assistent pour la première fois à cette cérémonie de vœux, je veux parler des nouveaux habitants qui nous ont rejoints cette année. Au nom de toute la commune, je vous souhaite la bienvenue et une très belle première année au sein de notre collectivité.

Je ne saurais oublier dans cette période difficile et compliquée, tous ceux qui souffrent de maladie ou qui éprouvent des difficultés matérielles, et j'aurai un souvenir ému à destination de tous ceux qui nous ont quittés en 2019.

Je tiens particulièrement à ces vœux, car ils sont l'occasion de se retrouver simplement pour échanger et conforter ce lien indispensable à la survie de notre société, mais ils permettent aussi de remercier tous ceux qui s'investissent au quotidien pour notre commune et ses habitants, et notamment l'équipe municipale.

Nous avons cultivé la confiance dans la force des liens tissés au fil des projets. Et c'est la volonté de cohésion sociale et la capacité d'accueillir les nouveaux venus qui font progresser ensemble dans la démarche que nous avons engagée « vivre et construire ensemble ».

Nous voulons que notre commune soit un lieu agréable à vivre, avec une image dynamique qui ne cesse de se conforter, et quand je vois des personnes heureuses de se retrouver comme aujourd'hui pour notre traditionnel rendez-vous des vœux, cela me fait chaud au cœur.

Ce moment comme les années précédentes fait suite aux fêtes de fin d'année, que nous tenons à organiser en faveur des salariés, des enfants du primaire avec le traditionnel arbre de Noël, et des aînés avec un repas dansant, qui ont réuni plus de 200 personnes sur un week-end.

Je remercie encore une fois l'équipe municipale pour la préparation et l'organisation de ces journées.

Notre commune bénéficie d'une image dynamique qui se traduit par une augmentation régulière de sa population, plus de 10 % en 10 ans pour atteindre 643 habitants en 2019 à l'opposé de l'évolution de la population du département et de la majorité des communes. Cette image résulte notamment de l'installation et de la bonne santé des entreprises qui y sont implantées. Je veux remercier et féliciter les dirigeants de ces entreprises, pour beaucoup d'entre eux des artisans ou des agriculteurs qui créent notre tissu économique.

Je remercie également tous les commerçants et professions libérales pour le service qu'ils rendent à la population et pour le lien social qu'ils peuvent créer dans la commune.

Ce lien social est largement alimenté par le tissu associatif de notre commune. Et là je voudrais remercier et féliciter tous les dirigeants et bénévoles qui font de leur association un lieu de vie et d'échanges dans notre commune.

Au travers de 11 réunions du conseil municipal et de plusieurs réunions de travail des commissions, nous avons pu finaliser comme prévu :

- La fin du chantier du Belvédère à Canguilhem pour sa reconversion en pôle pédagogique « sécurité routière et énergie renouvelable »,
- L'enfouissement des réseaux dans le haut du bourg, et la suppression des fils nus,
- La rénovation d'une tranche du réseau d'eau pluviale,
- Les travaux de terrassement, et de rénovation du chemin de la Genèbre suite au retour sur son assiette d'origine,
- L'achat d'un lave-vaisselle pour la cuisine de la salle des fêtes,
- Le changement du service comptable et numérique,
- L'achat du mobilier pour la bibliothèque qui va ouvrir sous peu,
- Les services à la population qui se confortent avec le point service public qui est de plus en plus sollicité, la mise en place d'une permanence des services sociaux du département tous les jeudis matins, des ateliers de formation initiés avec l'ASEPT (association santé éducation et prévention sur les territoires), tel qu'actuellement un atelier mémoire avec une groupe important. D'autres vont suivre sur des thèmes différents.

Au sein de la Communauté de Communes Portes Sud Périgord

- La rentrée a pu faire le constat du nouveau RPC « regroupement pédagogique concentré » avec trois classes permettant au pôle scolaire d'accueillir tous les niveaux jusqu'au CM2, ce qui n'avait pas été le cas depuis plus de 10 ans.
- Des travaux de curage de fossés, de revêtement sur le réseau routier et sur la cour de l'école en fin d'année.
- La Pose de la signalétique sur la commune en faveur des professionnels et des services, ainsi que 2 RIS (relais d'information) sur chaque place.

Au sein du syndicat départemental d'énergie,

- Le chantier d'enfouissement des réseaux électriques, téléphoniques et éclairage qui se termine sur le haut du bourg, marque la fin des fils nus et le renforcement de tous les postes sur la commune.

Au sein du syndicat d'eau

- Une nouvelle tranche de renouvellement du réseau.

Autres

La mise en service de l'antenne FREE, avec la perspective 2020 d'une mutualisation auprès d'autres opérateurs.

Je voudrais vous dire combien je suis fier d'être le maire d'une commune pleine d'activités. Mon équipe et moi-même sommes heureux de constater qu'il y fait bon vivre et que cet état de fait est la résultante d'une mise en commun de bonnes volontés et d'un état d'esprit particulier.

Accompagnons nos enfants dans leur éducation et leur ouverture à la vie.

Vivons aux cotés de nos aînés, dans un village solidaire.

Si on peut regarder dans le cœur des gens et comprendre les défis auxquels chacun fait face... je pense qu'on peut les traiter avec beaucoup plus de douceur, d'amour, de patience, de tolérance et de respect.

Je vous souhaite, à tous une bonne année 2020, et je vous invite à partager le verre de l'amitié

*Le Maire,
Alain Legal*



Conseil municipal du 17 octobre 2019

Le dix-sept octobre deux mil dix-neuf, à vingt heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni sous la présidence de Monsieur Alain LEGAL, Maire.

Etaient présents : LEGAL Alain, FONTAYNE Anne-Marie, ROMERO Emmanuel, BERNARD Christophe, DUMON Patrick, AGUESSE Rachel, BOILLIN Françoise, DORLÉAC Bernadette, DUBUC Bernard, FORMAGGIO Yolande, MARCOMINI Chantal, MELINSKY Monica

Absents, excusés : AUBUS Sylvain, DECONINCK Christophe.

Représenté : TEJERINA Stéphane

Mme Françoise BOILLIN a été élue secrétaire de séance.

Ordre du jour :

- Modification des statuts du SDE 24,
- Rapport annuel 2018 du SPANC,
- CCPSP : participation aux frais,
- Virement de crédits,
- Autorisation de recrutement d'agents contractuels de remplacement,
- Demande de subvention de l'ADMR de Castillonnes - Accueil de loisirs,
- Achat lave-vaisselle pour la salle des fêtes,
- Questions diverses

Avant le commencement de la réunion Mme ROQUET Chantal et M. GRASBY Christopher sont venus remercier le conseil municipal pour le soutien de la commune à l'Association France Alzheimer. 45 communes ont déjà signé la charte. Mme ROQUET lit la lettre de remerciement de l'association. Monsieur le Maire signe la charte à 20h44.

Monsieur le Maire profite de ce moment pour rappeler que ASEPT (Association Santé Education et Prévention sur les Territoires va organiser des ateliers « mémoire » le mardi de 10h à 12h.

Le Conseil Municipal approuve le compte rendu de la séance du 19 Septembre 2019, à l'unanimité.

1 - Modification des statuts du SDE 24 :

Monsieur le Maire informe que le 10 septembre 2019, le comité syndical du Syndicat Départemental d'Energies de la Dordogne a adopté à l'unanimité la modification des statuts du SDE 24.

Les modifications portent principalement sur l'intégration des communes nouvelles dans la composition du syndicat et donc de recomposer les secteurs.

Le Conseil municipal est invité à se prononcer sur les modifications statutaires du SDE 24.

Le Conseil Municipal, valide la modification des statuts du SDE 24, à l'unanimité.

2 - Rapport annuel 2018 du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) :

Monsieur le Maire rappelle que le rapport annuel du SPANC a été envoyé par mail le 11 octobre 2019. Le rapport indique notamment un tableau qui reprend les interventions et les tarifs appliqués.

Monsieur le Maire précise que les aides de l'agence de l'eau vont s'arrêter.

Monsieur le Maire informe le conseil que le technicien SPANC est parti, pendant la période transitoire du recrutement les dossiers sont actuellement gérés par la régie de Lalinde.

Le Conseil Municipal prend acte du rapport annuel sur le SPANC à l'unanimité.

3 - CCPSP : participation aux frais :

Monsieur le Maire indique que comme chaque année, nous demandons à la Communauté de Communes Portes Sud Périgord de nous rembourser les frais engagés pour l'entretien ponctuel des bâtiments et de la cour de l'Ecole, ainsi que l'emprunt relatif au bâtiment de la 3^e classe.

Le montant de l'échéance de l'emprunt pour 2019 est de 5108.56 € pour la Commune, la prise en charge de la CCPSP est de 50% soit :

Tableau d'amortissement pour l'emprunt n°70006725650		
somme à payer et ventilation de la somme pour l'année 2019		
Montant à échéance 2019	Intérêts	Capital amorti
5108.56	1504.45	3604.11

Soit une participation aux frais de la CCPSP avec une prise en charge à 50% :

Prise en charge CCPSP	Intérêts	Capital amorti	Montant Echéance
50 %	752.23	1802.05	2554.28

En ce qui concerne la participation aux frais de l'Ecole par la CCPSP pour l'année scolaire 2017/2018, au vu des tâches réalisées par le personnel de la Mairie de FAUX l'état chiffré est de 1479.72 €.

Compte tenu de ces éléments, le Conseil Municipal décide de demander les participations à la CCPSP, à l'unanimité.

Arrivée de Rachel AGUESSE.

4 - Virements de crédits :

Monsieur le Maire indique que nous n'avions pas prévu la dépense au 739223 « Fonds de péréquation des recettes fiscales communales et intercommunales » pour un montant de 607 euros.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2019, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

Désignation	DEPENSES		RECETTES	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT :				
D – 615231 : Entretien et réparations voiries	607.00	0.00	0.00	0.00
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	607.00	0.00	0.00	0.00
D – 739223 : Fonds de péréquation ressources communales et intercommunales	0.00	607.00	0.00	0.00
Total D 014 : Atténuations de produits	0.00	607.00	0.00	0.00
Total FONCTIONNEMENT	607.00	607.00	0.00	0.00
TOTAL Général :		0.00		0.00

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

5 - Autorisation de recrutement d'agents contractuels de remplacement

Monsieur le Maire indique que les besoins du service peuvent justifier le remplacement rapide de fonctionnaires ou d'agents contractuels territoriaux indisponibles ; notamment en cas de congés annuels ou d'arrêt de travail.

Le conseil municipal, autorise Monsieur le Maire à recruter en tant que de besoins des agents contractuels pour remplacer des fonctionnaires momentanément indisponibles, à l'unanimité.

6 – Demande d'aide financière à l'ADMR CASTIDROLE

Monsieur le Maire rappelle que dans sa séance du 18 Juillet 2019, le Conseil Municipal a décidé de ne pas donner suite pour le moment concernant la demande de subvention de l'ADMR pour l'achat d'un véhicule d'occasion car il n'avait pas assez d'éléments financiers pour prendre une décision.

A la demande de la Commune un plan de financement prévisionnel nous a été adressé.

Monsieur le Maire présente le plan de financement prévisionnel fourni par l'ADMR CASTIDROLE, et donne lecture de la proposition du vice-président de la Communauté de Communes Portes Sud Périgord, chargé des affaires scolaires. La proposition consiste à utiliser le véhicule comme support publicitaire avec des financeurs.

Le Conseil Municipal décide de ne pas répondre favorablement à la demande d'aide financière à l'ADMR CASTIDROLE, à l'unanimité.

7- Achat d'un lave-vaisselle à salle des fêtes

Monsieur le Maire rappelle que le lave-vaisselle de la salle des fêtes ne fonctionne plus. Il convient de prendre une décision sur l'achat d'un nouveau lave-vaisselle.

Nous avons reçu deux devis :

* MAZEAU Eric de 2 198 € HT soit 2 637.60 € TTC.

* SAS PERIGORD FROID de 2 264.00 HT soit 2 716.80 € TTC

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'accepter l'offre de MAZEAU Eric pour un montant de 2 198 € HT soit 2 637.60 € TTC.

Questions diverses :

- **GIASC** : Le 3^o passage est prévu sous 8/10 jours.
- **Chorale** : Il y a eu 170 personnes. Lecture de la lettre de remerciement de la chorale
- **Création d'un emploi d'Adjoint administratif :**

Monsieur le Maire informe qu'au vu du départ d'Elodie Bulteau, chargée de l'ouverture de la bibliothèque et de l'animation de l'Agenda 21, et dans le cadre de son remplacement nous avons reçu beaucoup de candidatures avec des profils très variés.

Il est proposé de créer un emploi permanent d'Adjoint Administratif à temps non complet à raison de 20h pour l'exercice des fonctions suivantes : accueil et service au public, bibliothèque, divers.

Il propose de modifier le tableau des effectifs à compter du 02/12/2019 pour intégrer la création demandée.

Le Conseil Municipal accepte de créer un poste d'adjoint administratif de 20 heures à compter du 2 décembre 2019, à l'unanimité.

- **SMD3** : pour le ramassage des ordures ménagères, suite à nos échanges avec l'échelon local, il n'y a pas eu de réponse sur la proposition des points d'apports volontaires aériens.
Une réunion publique spécifique sera proposée.
- **Comité de pilotage** : réunion prévue le 24/10/2019 à 18h30 pour le pot de départ d'Elodie et point bibliothèque.
- **Réunion de travail** : après le comité de pilotage réunion de travail pour le zonage du PLUI.
- **Noël** : Mercredi 11/12 pour les enfants – intervenant Etienne ROUX - spectacle de poésie et musical pour un budget de 500 €

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 15.

Conseil municipal du 19 novembre 2019

Le dix-neuf novembre deux-mil dix-neuf, à vingt heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni sous la présidence de Monsieur Alain LEGAL, Maire.

Etaient présents : LEGAL Alain, FONTAYNE Anne-Marie, ROMERO Emmanuel, BERNARD Christophe, DUMON Patrick, AGUESSE Rachel, AUBUS Sylvain, BOILLIN Françoise, DECONINCK Christophe, DORLÉAC Bernadette, FORMAGGIO Yolande.

Absent, excusé : MELINSKY Monica

Représentés : TEJERINA Stéphane par BERNARD Christophe, DUBUC Bernard par BOILLIN Françoise, MARCOMINI Chantal par DORLÉAC Bernadette

M. DUMON Patrick a été élu secrétaire de séance.

Ordre du jour :

- Choix de l'entreprise pour les travaux de voirie 2019,
- Révision des tarifs de la redevance assainissement 2020,
- Assainissement collectif - Convention avec SAUR pour la facturation et la perception de la redevance d'assainissement collectif,
- RPQS du budget annexe de l'Assainissement collectif,
- Renouvellement du contrat statutaire/ CNP assurances,
- Redevance incitative - choix du mode de ramassage des ordures ménagères,
- Questions diverses.

1 - Choix de l'entreprise pour les travaux de voirie 2019 :

Monsieur le Maire indique que trois entreprises ont été sollicitées pour nous faire parvenir un devis pour les travaux de voirie (estimé à 6 836,00 HT). Ces travaux concernent du point à temps, du curage de fossés, des saignées pour évacuation de l'eau.

Les 3 offres sont :

- ETR : 6568.10 € HT.
- EUROVIA : 7047.60 € HT
- BORDIER : 4661.15 € HT

Après avoir vu le tableau comparatif des offres.

Le Conseil Municipal décide de retenir l'offre de l'entreprise BORDIER à l'unanimité.

2 – Révision des tarifs de la redevance assainissement 2020 :

En 2019 le Conseil Municipal a actualisé le montant de la redevance d'assainissement : celui-ci est passé à 60 € pour la part fixe et à 1 € par mètre cube d'eau pour la part variable (0,78€ avant).

Monsieur le Maire rappelle que la totalité des dépenses du service d'assainissement collectif doit être couverte par les recettes, en particulier celles liées au travail des employés municipaux pour l'entretien de la station ce qui n'est pas encore le cas.

Le Conseil Municipal propose que le montant soit réactualisé pour couvrir les dépenses lors du vote du budget assainissement 2020.

3 – Assainissement collectif - Convention avec la SAUR pour la facturation et la perception de la redevance d'assainissement collectif :

Monsieur le Maire rappelle que depuis la mise en place du service, la SAUR encaisse les sommes dues au titre de l'assainissement collectif auprès des abonnés, sommes qu'elle reverse à la Commune. Pour cette prestation, la SAUR prélève actuellement des frais de facturation de 1.50€ HT par facture et abonné. Une convention signée avec la SAUR précise le montant de ce coût par facture ainsi que l'augmentation annuelle autorisée. Cette convention arrive à terme le 31 décembre 2019, il convient de la renouveler. Cette convention fixe un prix de 1.68 HT par facture et par abonné, son échéance est fixée au 31 décembre 2023. Elle peut être dénoncée à la fin de chaque période annuelle par l'une ou l'autre des parties.

Le Conseil Municipal valide le renouvellement de la convention avec la SAUR à l'unanimité.

4 – RPQS du budget annexe de l'Assainissement collectif :

Monsieur le Maire donne lecture du Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du service public d'assainissement collectif du Bourg de FAUX. Il est consultable en Mairie.

Le Conseil Municipal valide le RPQS de l'assainissement collectif à l'unanimité.

5 – Renouvellement du contrat statutaire/ CNP assurances :

Arrivée de M. ROMERO à 21 heures 37.

Comme chaque année, nous devons renouveler le contrat de groupe C.N.P Assurance pour l'année 2020, relatif au risque décès, maladie ou accident de vie privée, maternité adoption paternité, accident ou maladie imputable au service ou maladie professionnelle des agents.

Ce contrat de groupe, proposé par le biais du CENTRE DÉPARTEMENTAL de GESTION de la DORDOGNE, est renouvelable chaque année. Il s'applique à tous les agents titulaires de la Commune de FAUX.

Pour 2019, le montant de la cotisation a été de 3878.92 €.

Le Conseil Municipal renouvelle à l'unanimité l'adhésion pour 2020 au contrat CNP.

6 - Redevance incitative - choix du mode de ramassage des ordures ménagères.

Monsieur le Maire indique qu'en vue de la redevance incitative, et après rencontre avec Madame Marlène CASTANG du SMD3, il est proposé de choisir le mode de ramassage des ordures ménagères, c'est-à-dire maintenir le porte à porte ou choisir les bornes d'apport volontaires.

Monsieur le Maire expose qu'actuellement le service de gestion des déchets est financé par la Taxe d'Enlèvement Ordures Ménagères (TEOM). Il précise que le mode de collecte des déchets et assimilés assuré en porte-à-porte par le SMD3, a été choisi dans le cadre de la TEOM pour la mise en service de la collecte avec bras mécanique.

Suite à la mise en place de la redevance incitative en phase expérimentale fin 2019/2020 ; la commune n'a pas été sollicitée pour revoir le choix de son mode de collecte, et le SMD3 a maintenu la collecte porte-à-porte.

Le Conseil Municipal dans ces conditions sollicite via la Communauté de Communes Portes Sud Périgord le SMD3 pour une rencontre afin de déterminer en concertation le mode de collecte à choisir.

Questions diverses :

- **Meubles de la bibliothèque :** Le mobilier de la bibliothèque sera livré le 28 novembre 2019
- **Sinistre abri de bus :** suite au coup de vent, l'abri des élèves devant l'école a été démonté, une déclaration de sinistre a été faite par la CCPSP auprès de l'assurance
- La commission de sécurité passera à la salle des fêtes le 16 décembre 2019
- Le nouveau lave-vaisselle de la salle des fêtes est installé, un plateau est à prévoir
- **Devis A2S :** en accord avec M. VAN BOXOM un devis a été demandé à l'entreprise A2S pour la reprise de fissures ainsi que la protection des portes des sanitaires extérieurs à la Nouvelle Mairie pour un montant de 1397.37 € HT
- **Devis ETR :** Un devis de 1800€ ht a été établi par l'entreprise ETR pour la réfection d'un chemin rural aux Grèzes. Un 2ème devis sera demandé auprès d'une autre entreprise.
- **Conseil départemental :** une urne est disponible en mairie pour participer au choix de projet dans le cadre du budget participatif.
- **Élagage d'arbres :** le GIASC est intervenu route de Bergerac ainsi qu'aux Fargues. 2 autres arbres seront à élaguer dont 1 à la Micalie pour un montant estimé de 1000€.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 30.

Conseil municipal du 19 décembre 2019

Le dix-neuf décembre deux-mil dix-neuf, à vingt heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni sous la présidence de Monsieur Alain LEGAL, Maire.

Etaient présents : LEGAL Alain, FONTAYNE Anne-Marie, Emmanuel ROMERO, BERNARD Christophe, DUMON Patrick, AGUESSE Rachel, BOILLIN Françoise, DECONINCK Christophe, DORLÉAC Bernadette, FORMAGGIO Yolande, MARCOMINI Chantal, TEJERINA Stéphane

Absent, excusé : DUBUC Bernard

Représentés : AUBUS Sylvain par Patrick DUMON, MELINSKY Monica par FORMAGGIO Yolande

Les comptes rendus du 17 octobre 2019 et du 19 novembre 2019 sont validés après modification de la régie de Lalinde en « régie des eaux de la Dordogne - secteur de Lalinde géré par le SMDE 24 » dans le compte rendu du 19 novembre 2019, à l'unanimité.

Mme FONTAYNE Anne-Marie a été élue secrétaire de séance.

Ordre du jour :

- Décision modificative budgétaire,
- Convention SPA 2020,
- Subvention au titre de la Région dans le cadre des travaux de "Rénovation du bâtiment de l'ancienne bibliothèque en aménagement d'un local médical,
- Questions diverses.

Point avancement du PLUI

Arrivée de Rachel AGUESSE à 20h54.

1 – Décision modificative budgétaire :

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2019, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

Désignation	DEPENSES		RECETTES	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
D –21316 : Entretien du cimetière	593.38	0.00	0.00	0.00
D – 2151 : Réseaux de voirie	0.00	593.38	0.00	0.00
Total D 021 : Immobilisations	0.00	593.38	0.00	0.00
Total INVESTISSEMENT	593.38	593.38	0.00	0.00
TOTAL Général :		0.00		0.00

Ces réajustements concernent les travaux de voirie suite à la validation du devis de BORDIER d'un montant de 5593.38 euros.

Le Conseil Municipal accepte les propositions de Monsieur le Maire, à l'unanimité.

2 – Convention SPA 2020 :

Monsieur le Maire indique que comme les années précédentes, il est proposé de renouveler la convention qui nous lie à la SAUVEGARDE et PROTECTION des ANIMAUX de BERGERAC. Le montant de la participation est fixé à hauteur de 0.80 € par habitant.

Monsieur Christophe Bernard précise que l'adoption des animaux se fait dans de bonnes conditions.

Monsieur le Maire profite de ce sujet pour évoquer les difficultés liées à la gestion des chiens et chats errants ainsi que des problèmes de voisinage occasionnés par les aboiements.

Le Conseil Municipal charge Monsieur le Maire de signer la convention liant la Commune de FAUX à l'Association SAUVEGARDE et PROTECTION des ANIMAUX de BERGERAC en ce qui concerne l'accueil des animaux errants ou en difficulté, et autorise Monsieur le Maire à signer, à l'unanimité.

3 – La demande de subvention au titre de la Région - Rénovation du bâtiment de l'ancienne bibliothèque en aménagement d'un local médical :

Monsieur le Maire explique qu'une subvention au titre de « l'Appel à projet ruralité 2019/2020 de la Région Nouvelle-Aquitaine » peut être accordée à la Commune dans le cadre des travaux de « Rénovation du bâtiment de l'ancienne bibliothèque en aménagement d'un local médical » à hauteur de 37.15 %,

Le plan de financement est le suivant :

Montant hors taxes des travaux : 113 855,00 €,

Subvention du CONSEIL DÉPARTEMENTAL : 24 300,00 €

Subvention de la DETR : 24 425.00 €

Montant de la subvention de la Région Nouvelle-Aquitaine : 42 300,00 €,

Autofinancement : 22 830,00 €

Monsieur le Maire indique que le dossier pourra peut-être également être déposé dans le cadre du CEE – TEPCV pour les travaux d'isolation et menuiseries.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à déposer la demande de subvention au titre de la Région pour le projet d'aménagement de bibliothèque en pôle médical, à l'unanimité.

Questions diverses :

- **Information sur le recours en appel du jugement pour Catastrophe naturelle – sécheresse 2016 :** Pour le moment il n'y a pas de nouvelles, la Commune a envoyé un courrier aux personnes qui avaient déposé un dossier en 2017 – 2018 pour redéposer une nouvelle demande pour l'année 2019.
Les critères sont de plus en plus difficiles à atteindre, il est pris en compte notamment la sécheresse, la pluviométrie. Tant que la commune n'est pas reconnue en catastrophe naturelle, les habitants sinistrés ne peuvent pas faire appel à leur assurance.
- **Assemblée générale de l'UDM** le Mercredi 22 Janvier 2019 à 9h00.
- **Transfert compétence eau et assainissement :** Un courrier adressé par l'UDM précise que ce projet de loi est remis en cause par les députés.
- **SCOT BERGERACOIS – Plan Climat Air – Energie :** Le SCOT Bergeracois a mis en place un outil qui permet d'estimer gratuitement le potentiel solaire des toitures des maisons, ce site internet fournit une liste des installateurs (sélectionnés parmi les professionnels RGE).
- **Invitation Sainte Barbe** le Samedi 21 Décembre 2019 à 18h30 à Issigeac.
- **Point avancement du PLUI :** Il est proposé de faire une réunion de la commission élargie aux élus qui souhaitent y participer pour travailler sur ce sujet. Pour information, le bureau d'étude doit faire une visite de terrain le 14 Janvier 2020 avec les élus, notamment sur FAUX
- **Portes Salle des fêtes :** il est proposé de demander deux ou trois devis supplémentaires car le devis validé en Conseil Municipal est assez élevé.
- Remerciements pour le Noël **des enfants, des employés, et des aînés.**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 30.

LES HABITANTS



NOUVEAUX HABITANTS

Sébastien BUTIN, dans le Bourg.

Sophie, Blake, Harry, Ian et Shayne
CHARMAN, au Roc.

**Nous vous souhaitons la
Bienvenue !**

DÉCÈS

Mme Denise ROSAZAA, décédée le 25 novembre
2019 à Saint-Pierre-d'Eyraud et inhumée à Faux.

M. Pierre COULEAU, décédé le 19 décembre 2019
à Bordeaux et inhumé à Faux.

Mme Thérèse LAURENT, décédée le 15 janvier
2020 à Villeréal.

M. Alem HÉLIAS, décédé le 20 janvier 2020 à
Issigeac.

Toutes nos condoléances aux familles.

NOUVEAUX RÉSIDENTS

Nous vous invitons à venir nous rencontrer à la MAIRIE pour la remise du livret d'accueil et vous faire connaître aux services de LA POSTE à ISSIGEAC, dès votre arrivée dans notre village. Merci d'avance.

L'AGENDA 21

DES PETITS GESTES POUR NOTRE PLANÈTE !

Afin que vous, les citoyens, vous fassiez partie de l'Agenda 21 de votre commune, vous pouvez faire des petits gestes au quotidien en faveur de notre environnement. D'ailleurs, vous en faites peut-être déjà sans le savoir... voici le suivant !

#21 DES COUCHES LAVABLES POUR BÉBÉ !

Couches jetables (0,30€/u)	Couches lavables (10 à 25€/u)
1 350€	240 à 600€
	Votre gain total
	750 à 1 110€

LES COUCHES BÉBÉS EN CHIFFRES :

- Jusqu'à l'âge de 2 ans et demi, un bébé consomme en moyenne 4 500 couches jetables,
- soit entre 800 kg et 1 tonne de déchets non recyclables,
- 1 couche jetable = 1 verre de pétrole brut.

Chaque année en France, les couches représentent 750 000 tonnes de déchets, soit 3% des ordures ménagères qui finissent en incinération ou en enfouissement.

LES PETITS CALCULS (SAVANTS)

Plus d'infographie(s) : www.les-petits-calculs-savants.fr

Une nouvelle rubrique pour un geste pour la planète : **Consommer de saison !**

La nature a son propre rythme, que nous avons plus ou moins bousculé avec notre manière de consommer. Consommer « responsable », c'est aussi tenter de se réadapter à la nature, manger en fonction de ce que la terre peut nous offrir, tout en respectant les saisonnalités.

Et si en plus vous achetez local, c'est un geste de plus pour la planète mais aussi pour les producteurs de votre territoire !

Pas de panique : l'objectif est de s'améliorer, chacun à son rythme, à ses envies, à ses possibilités et ses moyens !

FÉVRIER :

- Avocat
- Betterave
- Blette
- Brocoli, chou-fleur
- Carotte
- Céleri
- Champignon
- Courge
- Endive, salade
- Epinard
- Fenouil
- Navet
- Panais
- Patate douce, pommes de terre
- Poireau
- Radis
- Rutabaga
- Topinambour
- Ananas
- Banane
- Citron
- Clémentine et mandarine
- Kiwi
- Mangue
- Orange, orange sanguine, pomelo
- Poire
- Pomme



MARS

- Artichaut
- Asperge
- Avocat
- Betterave
- Blette
- Brocoli, chou-fleur blanc, chinois, frisé, rouge
- Carotte des sables
- Céleri rave, branche
- Champignon
- Cresson, endive, salade, mâche
- Epinard
- Fenouil
- Navet jaune
- Panais
- Patate douce, pommes de terre
- Poireau
- Radis
- Rutabaga
- Topinambour
- Ananas
- Banane
- Citron
- Clémentine et mandarine
- Kiwi
- Mangue
- Orange, orange sanguine, pomelo
- Fruit de la passion
- Poire
- Pomme



DEMARCHES ADMINISTRATIVES

ATTENTION !

Les pré-demandes de carte d'identité, de passeport et de carte grise se font sur le site de l'ANTS, plateforme sécurisée de référence. Elles sont **GRATUITES**. Seuls les timbres fiscaux (en cas de perte ou de vol), le coût de la carte grise et le cas échéant une commission par un garage habilité, peuvent vous être demandés.

DEMANDE	ADMINISTRATION CONCERNÉE	OÙ ALLER ? COMMENT FAIRE ?
<p>Titres de séjour</p> <p>Renouvellement de récépissés et d'attestations pour demandeur d'asile</p>	<p>Préfecture</p> <p>Préfecture</p>	<p>Depuis le 25 juin 2018, la procédure est dématérialisée.</p> <p>Dossier à télécharger sur www.dordogne.gouv.fr puis rendez-vous à prendre sur www.dordogne.gouv.fr/prendre-un-rendez-vous</p> <p>Préfecture de Périgueux, 2 Rue Paul-Louis Courier, Sans rendez-vous, Mardi et jeudi de 8h30 à 12h. Posez vos questions à : pref-questions-etrangers@dordogne.gouv.fr</p>
Carte Nationale d'Identité	Mairie avec un dispositif de recueil (Bergerac, Lalinde, Villéral).	<p>Pré-demande à faire en ligne sur le compte ANTS. Dépôt du dossier dans une mairie équipée d'un dispositif de recueil des empreintes digitales. Espace d'aide à la Mairie de Faux.</p>
Passeport	Mairie avec un dispositif de recueil (Bergerac, Lalinde, Villéral).	<p>Pré-demande à faire en ligne sur le compte ANTS. Dépôt du dossier dans une mairie équipée d'un dispositif de recueil des empreintes digitales. Espace d'aide à la Mairie de Faux.</p>
Permis de conduire	Dématérialisé, sur Internet.	<p>Demande à effectuer sur le compte de l'ANTS. Photos spécifiques avec code et signature électronique. Espace d'aide à la Mairie de Faux.</p>
Carte grise	Dématérialisé, sur Internet Ou Garage habilité.	<p>Demande à effectuer sur le compte de l'ANTS en se connectant obligatoirement via France Connect. Espace d'aide à la Mairie de Faux Ou Sous-préfecture de Bergerac, le matin de 8h30 à 11h30 du lundi au vendredi.</p>
Changement d'adresse sur carte grise	Dématérialisé, sur Internet.	<p>Sur le Service-Public.fr, rubrique « Signaler son changement d'adresse en ligne ». Espace d'aide à la Mairie de Faux</p>

INFORMATIONS PRATIQUES

OUVERTURE AU PUBLIC DE LA MAIRIE

LUNDI – MERCREDI – VENDREDI
De 14h à 18h30

COORDONNÉES DE LA MAIRIE

Courriel : faux24.mairie@wanadoo.fr
15 rue des Fargues

☎ 05.53.24.32.40 et 09.77.44.58.96
📠 09.70.62.53.28.

ASSISTANTE SOCIALE

Permanence à la Mairie de FAUX
Le jeudi matin de 9h30 à 11h30 sur RDV
Bureau des permanences.
*(Les services administratifs de la mairie restent
cependant fermés au public)*



OUVERTURE DE L'AGENCE POSTALE

LUNDI – MARDI - MERCREDI –
JEUDI - VENDREDI

De 14h à 17h

COORDONNÉES DE L'AGENCE POSTALE



15 rue des Fargues

☎ Le numéro de téléphone change et devient
le même que celui de la mairie : 05.53.24.32.40

SMD3 – Ordures ménagères

LE RAMASSAGE DES ORDURES MÉNAGÈRES

est effectué selon le calendrier que vous avez reçu en début d'année
habituellement : - toutes les semaines le lundi matin pour les bacs noirs
- tous les quinze jours le mercredi matin pour les bacs jaunes
- **Susceptible de modification en fonction des jours fériés.**



N°VERT du SMD3 : 0 800 942 601

SMD3

COMPOSTEURS

Afin de diminuer vos déchets, n'hésitez pas à contacter le SMD3 pour acheter un composteur.
Une participation financière vous sera demandée : 10 € pour celui de 300L et 20 € pour le 600L.

IMPORTANT ! POSITIONNEMENT BACS NOIR ET JAUNE

Le nouveau mode de collecte par camion robotisé nécessite de laisser un minimum de 60 cm
libre tout autour du bac (au-dessus également) pour permettre au bras de saisir le bac.

DITES-LE NOUS

Si vous avez des problèmes de bacs ou concernant le ramassage. Nous les transmettrons au
SMD3.



VOS

DATES CLÉS



7

15 et 22

DATE LIMITE D'INSCRIPTION
SUR LES LISTES ÉLECTORALES
février 2020

1^{ER} ET 2^D TOURS DES
ÉLECTIONS MUNICIPALES
mars 2020

ÉLECTIONS MUNICIPALES
15 ET 22 MARS 2020



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR



LE VOTE PAR PROCURATION



QU'EST-CE QUE C'EST ?

Si vous êtes absent le jour du vote, la procuration vous permet de vous faire représenter par un autre électeur.

Faites votre procuration le plus tôt possible, des délais de traitement et d'acheminement sont à prévoir !

À QUI POUVEZ-VOUS LA DONNER ?



La personne doit être inscrite sur les listes électorales de la même commune (mais pas forcément le même bureau de vote)

Elle n'aura besoin d'aucun document pour voter à votre place
N'oubliez pas de la prévenir car elle n'en sera pas informée

OÙ POUVEZ-VOUS LA FAIRE ?



Brigade de
gendarmerie



Commissariat
de police



Tribunal
d'instance

QUELLES SONT LES PIÈCES À FOURNIR ?



**Formulaire à remplir
sur place ou sur Internet**
disponible sur le site
www.demarches.interieur.gouv.fr



**Pièce
d'identité**
carte d'identité
ou passeport

ÉLECTIONS MUNICIPALES
15 ET 22 MARS 2020



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

@Place_Beauvau | /ministere.interieur | @ministere_interieur | www.interieur.gouv.fr



LISTE ELECTORALE

Changement d'adresse / déménagement dans la même commune

Dans le cadre des élections et notamment de l'envoi de la propagande, **si vous changez d'adresse au sein de la commune, nous vous remercions de nous apporter un justificatif de domicile de moins de 3 mois (eau, électricité, ligne internet, attestation d'assurance habitation...)** afin que l'on puisse mettre à jour votre adresse dans le répertoire électoral unique.

Vous pourrez ainsi recevoir la propagande des candidats à la bonne adresse.

Dans le cas contraire, si vous n'avez pas fait modifier votre adresse, la propagande sera envoyée à votre ancienne adresse et retournée à l'expéditeur.

INFOS DIVERSES

URBANISME



L'urbanisme vous semble souvent compliqué et contraignant, voici quelques petites explications pour vous éclairer !

La déclaration en Mairie ne dépend pas du fait que la construction soit permanente, démontable ou légère, attenante ou non à la construction existante. **La déclaration dépend uniquement de la superficie et de la hauteur de l'installation.**

La Déclaration Préalable

Travaux sur une petite surface

Les travaux peuvent avoir lieu sur une construction existante (par exemple, construction d'un garage accolé à une maison) ou créer une nouvelle construction isolée (par exemple, [un abri de jardin](#)).

Une déclaration préalable est exigée si vos travaux créent entre 5 m² ou 20 m² de surface de plancher ou d'emprise au sol.

Travaux modifiant l'aspect extérieur du bâtiment

Une déclaration est obligatoire si vos travaux **modifient l'aspect initial** du bâtiment. Les travaux en question peuvent concerner :

- le remplacement d'une porte ou d'une fenêtre par un autre modèle (autre couleur et/ou autre matériau),
- le percement d'une nouvelle fenêtre,
- réfection de la toiture avec des tuiles de couleurs différentes et/ou modèle différent,
- ou le choix d'une nouvelle couleur de peinture pour la façade.
- (liste non exhaustive).

Le Permis de construire

Travaux créant une nouvelle construction

Les constructions nouvelles sont celles indépendantes de tout bâtiment existant.

Elles doivent être précédées de la délivrance d'un permis de construire, à l'exception :

- des constructions dispensées de toute formalité comme les [piscines](#) de moins de 10 m² ou les [abris de jardin](#) de moins de 5 m²,
- et de celles qui doivent faire l'objet d'une [déclaration préalable](#).

Travaux sur une construction existante

Les travaux sur une construction existante concernent par exemple l'agrandissement d'une maison.

Dans tous les cas, un permis de construire est exigé si les travaux ajoutent une *surface de plancher* ou *une emprise au sol* supérieure à 20 m².

Un permis est également exigé si les travaux :

- ont pour effet de modifier les structures porteuses ou la façade du bâtiment, lorsque ces travaux s'accompagnent d'un changement de destination (par exemple, transformation d'un local commercial en local d'habitation),

Autres formalités

Le [recours à un architecte](#) pour réaliser le projet de construction est obligatoire dès lors que la surface de plancher ou l'emprise au sol de la future construction dépasse 150 m².

Attention : Une taxe d'aménagement s'applique lors de tout dépôt de permis de construire ou de déclaration préalable de travaux.

Les taxes suite à une déclaration d'urbanisme

Les taxes suivantes pourront être exigées à compter de l'obtention d'un permis ou d'une décision de non opposition à une déclaration préalable :

Taxe Aménagement COMMUNE	Taux = 0% La Commune de Faux a décidé de ne pas instaurer de part communale pour la taxe d'aménagement, contrairement à de nombreuses communes.
Taxe Aménagement DÉPARTEMENT	Taux = 1%
Redevance d'archéologie préventive (ÉTAT)	Taux = 0,40%

La taxe est applicable à toutes les opérations d'aménagement, de construction, de reconstruction et d'agrandissement de bâtiments ou d'installations, nécessitant une autorisation d'urbanisme (permis de construire ou d'aménager, déclaration préalable), et qui changent la destination des locaux dans le cas des exploitations agricoles.

Elle s'applique aux demandes de permis (y compris les demandes modificatives générant un complément de taxation) et aux déclarations préalables déposées.

La taxe est exigible à la date de :

- la délivrance de l'autorisation de construire ou d'aménager, ou du permis modificatif,
- la naissance d'une autorisation tacite de construire ou d'aménager,
- la décision de non-opposition à une déclaration préalable,
- pour les constructions réalisées sans autorisation ou en infraction, constaté par procès-verbal (taxation d'office).

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

OUVERTURE DE LA BIBLIOTHÈQUE !

Le **LUNDI 17 FÉVRIER 2020**

De 15h30 à 18h30

Goûter offert.

Venez nombreux !



Horaires d'ouverture

Lundi de 15h30 à 18h30

Mercredi de 16h00 à 18h00

Samedi de 10h00 à 12h00

Adhésion à la bibliothèque

L'adhésion est gratuite. Cependant, pour pouvoir adhérer à la bibliothèque, vous devrez fournir :

- Une pièce d'identité (carte nationale d'identité, passeport) en cours de validité,
- Un justificatif de domicile de moins de 3 mois.

POINTS DE VIGILANCE

Brûlage des déchets verts

ATTENTION !

Le brûlage des déchets verts (issus du débroussaillage) est

interdit à partir du 1^{er} mars 2020

jusqu'au 30 septembre 2020.

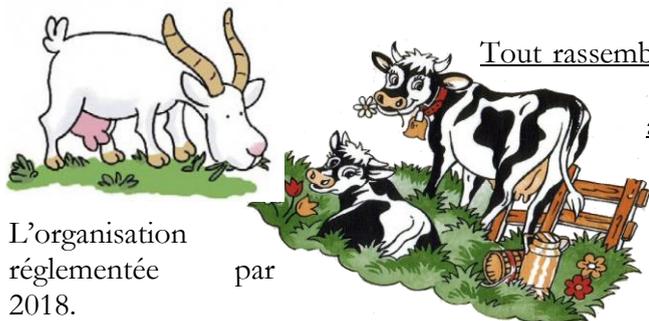
Référence : arrêté préfectoral n° 24-2017-04-05-001

Si vous avez des déchets verts à évacuer pendant cette interdiction, vous pouvez les déposer en déchetterie (déchetterie la plus proche : Issigeac).



Rappel des règles sanitaires applicables aux rassemblements d'animaux

**Bovins d'élevage, espèce porcine, caprine et ovine
Comices, expositions, concours agricoles, vente ou foire**



L'organisation réglementée par 2018.

Tout rassemblement de ruminants et de porcins doit faire l'objet, 1 mois avant la manifestation, d'une demande d'autorisation auprès des services de la DDCSPP 24 (service Santé et Protection Animales).

d'une manifestation de ruminants et de porcins est l'arrêté préfectoral n° 24.2018.11.12.003 du 12 novembre

Procédure à suivre par l'organisateur

- Remplir les documents demandés :
 - la déclaration de rassemblement (annexe 1)
 - la désignation d'un vétérinaire cosignée (formulaire CERFA 15981*01)
 - les certificats sanitaires par espèce et par éleveur précisant les animaux présentés
 - Envoyer l'ensemble des documents mentionnés ci-dessus, **sous un délai d'au moins 1 mois**, par mail ou par courrier :
 - mail : DDCSPP (ddcspp-spa@dordogne.gouv.fr) + copie GDS (gdsb@elevage24.com)
 - courrier
 - DDCSPP : DDCSPP de la Dordogne, cité administrative, service protection et santé animales, rue du 26ième RI, 24024 PERIGUEUX cedex
 - GDS : Groupement de Défense Sanitaire, chambre d'Agriculture, cré@vallée nord cedex 9, 24060 COULOUNIEIX CHAMIERES
 - Suite à l'étude et à la validation de la demande, vous recevrez un mail ou un courrier de la DDCSP, autorisant ou non la participation des cheptels, accompagné des certificats sanitaires validés que vous devrez remettre aux éleveurs afin qu'il les fassent valider par leur vétérinaire sanitaire. Une information sera également transmise au vétérinaire désigné pour la surveillance de la manifestation.
 - A l'issue de la manifestation, pensez à retourner à la DDCSPP le compte-rendu (annexe 3)
- Pour les bovins, les cheptels reconnus "A risque" vis à vis de la tuberculose doivent présenter des animaux avec une intradermo-tuberculination (IDC) favorable datant de moins de quatre mois ou une intradermo-tuberculination (IDS) favorable datant de moins de six semaines.*
 - La garantie vis-à-vis de la BVD n'est pas obligatoire, c'est à l'organisateur de l'exiger ou non. Pour prétendre à ce statut, l'animal devra présenter un résultat négatif à une virologie BVD (par PCR) ou être en possession d'une attestation fournie par son GDS départemental.*



La vie associative

LISTE DES CONTACTS DES ASSOCIATIONS DE LA COMMUNE

- * **A.A.M.** : Mme DUBUC Véronique 05.53.24.54.71
- * **ABT** : M. CHABROT Laurent 05.53.58.87.81
- * **AMICALE des PROPRIÉTAIRES et CHASSEURS** : Mr DÉSIGNÈRE Christian 05.53.24.33.07
- * **ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES (APE)** : Mme NOBLET Jessica 06.13.96.67.95
- * **A VOS SAVONS** : M. HELLRIGEL Philippe 06.95.07.64.09
- * **LES BOULISTES DE FAUX** : M. MAHIEU François 05.47.77.26.70 – 06.12.85.63.09
- * **2CV EN FAUX ' LIES** : M. MARCOMINI Eric 05.53.24.29.09
- * **COMÉDIES COCASSES** : Mme WARNER Carol 05.53.22.89.21
- * **COMITÉ DES FÊTES** : Mme PIGEARD Betty 05.53.61.68.01
- * **COOPÉRATIVE SCOLAIRE** : M. BOUËSNARD Philippe (école)
- * **CRÉATION ET LOISIRS** : Mme DUMON Juliette : 07.61.00.77.26
- * **CYCLO CLUB FAUX FURIEUX** : M. ROMERO Emmanuel 05.53.61.08.23
- * **FOOTBALL CLUB DE FAUX** : M. FONTAYNE Olivier : 05.53.24.30.60 – fcfaux.footeo.com
- * **JAZZANOUS** : Mme TIXIER Myriam : 06.71.78.19.81
- * **L'ÉTRIER DES BASTIDES** : Mme MACHOT Marie-Ange : 06.10.16.53.60
- * **LE TEMPS DES LOISIRS (Génération en mouvement)** : Mme DORLÉAC Bernadette 05.53.24.31.60

CALENDRIER PREVISIONNEL DES MANIFESTATIONS

Ce calendrier peut évoluer en cours d'année.

<u>DATES</u>	<u>MANIFESTATIONS</u>	<u>ASSOCIATIONS</u>
2020		
16 février	Exposition (salle des fêtes)	Création et Loisirs
07 mars	Carnaval (salle des fêtes et rues)	Association des Parents d'Élèves
04 avril	Théâtre (salle des fêtes)	Comédies Cocasses
17 avril	Quine (salle des fêtes)	Association des Parents d'Élèves
18 avril	Repas (salle des fêtes)	Les Boulistes de FAUX
25 avril	Repas (salle des fêtes)	Amicale des Chasseurs et Propriétaires de FAUX
06 juin	Fête de l'association (salle des fêtes)	Création et Loisirs
25 juin	Assemblée générale (préfabriqué culturel)	Création et Loisirs

MANIFESTATIONS (AFFICHES, ARTICLES)

LES 2 CV EN FAUXLIE'S

Pour des raisons indépendantes de notre volonté et également suite à la multiplication des manifestations autour des voitures et 2 CV au mois de juin, nous annulons la manifestation prévue les 20 et 21 juin 2020. Merci pour votre compréhension.

Le bureau



ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES

Chers habitants,

Nous organisons le quine de l'école le vendredi 17 avril 2020.



Pour nous soutenir dans cette action, il est possible de nous déposer des lots (aliments non périssables ou autres lots) à Vival et à la Mairie de Faux.

En vous remerciant de votre soutien.

L'association des parents d'élèves de l'école de Faux

FAUX

Dimanche 16 février 2020

De 10h à 18h

Salle des fêtes, face à l'église



EXPOSITION ARTISTIQUE

Vous ne les connaissez pas?

Venez découvrir quelques uns de nos artistes locaux lors de cette journée conviviale, moment de partage autour d'une boisson chaude et petits gâteaux.

Entrée gratuite.

Sourire et bonne humeur

CREATION ET LOISIRS

CHASSE AUX TRESORS POUR CARNAVAL !

Viens t'amuser avec tes parents
et tes amis

le samedi 07 mars 2020

à partir de 16h00

Vente de Gâteaux et Buvette sur Place



Déguise toi comme tu veux et viens défier les trésors cachés....

Tu feras équipe avec des copains et copines et même tes parents
pourront venir avec toi si tu en as envie !!!

Des énigmes pour tous les âges te feront avancer dans le jeu.

L'équipe qui arrivera en premier, pourra ouvrir le trésor caché.

Elle se partagera le butin en espérant que le trésor disparu soit
toujours à l'intérieur....

Je te donne rendez-vous
très vite pour cette
aventure.
Le 07 mars à 16h au Stade
de Faux.



Animé par L'Association des Parents d'Elèves de l'école de Faux

le samedi 4 avril, 20 h 30



COMÉDIES COCASSES

PRÉSENTE

LES FARCES DÉLIRANTES DE COURTELINE

LES BOULINGRINS

GROS CHAGRINS

et

les petits riens comiques

SALLE DES FÊTES DE FAUX

entrée: 5 euros enfants gratuit

Contact: 05 53 22 89 21

Les Boulistes de FAUX

Organisent le 18 Avril 2020

Un Repas à 19h30

A la Salle des fêtes de FAUX

Avec Animation Musicale

Menu

Potage

Jambon braisé

Haricots couennes

Salade

Fromage

Dessert

Café et vin compris

Tarifs :

Adultes : 20 €

Enfants de moins de 12
ans : 8 €

Réservations jusqu'au 12
Avril 2020 inclus

Contacts :

François : 05.47.77.26.70

Bibi : 06.24.40.10.55

N'OUBLIEZ PAS VOS COUVERTS !



La communauté de communes

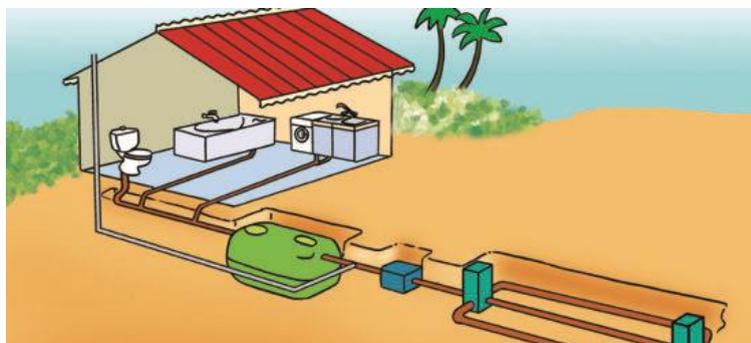
SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif)

Au 1^{er} Janvier 2020, le règlement de service du SPANC ainsi que la tarification des contrôles, en application de la délibération n°2019-121 du conseil communautaire du 16/12/2019, évoluent. Au regard de la suppression des dotations des Agences Publiques d'Etat, la nouvelle tarification sera la suivante :

- Contrôle de bon fonctionnement (vente et/ou périodique) : 100€
- Contrôle de conception et d'implantation : 80€
- Contrôle de bonne exécution des travaux : 100€

Le règlement de service sera en accès libre sur le site internet de la Communauté de Communes Portes Sud Périgord www.ccp24.fr onglet Aménagement de l'espace et environnement -> Assainissement.

Le technicien du SPANC, Manuel MIGNIEZ reste à votre service pour tout renseignement complémentaire par téléphone au 07.87.11.97.49 ou par mail à l'adresse suivante ccpsp24.spanc@orange.fr



OPAH (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat)

L'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) a été reconduite **du 1^{er} septembre 2019 jusqu'au 31 août 2021.**

SOLIHA Dordogne-Périgord est l'association interlocutrice pour :

- Vous informer gratuitement,
- Etudier la recevabilité de votre projet,
- Vérifier la nature des travaux éligibles et les subventions mobilisables,
- Vous assister dans le montage du dossier.



Permanences de SOLIHA - ☎ 05.53.22.57.94

EYMET : les 2^{èmes} jeudis de chaque mois - de 9h30 à 12h00

(Pôle de services publics, 23 Avenue de la Bastide)

ISSIGEAC : les 4^{èmes} jeudis de chaque mois (≠ dernier jeudi du mois) - de 9h30 à 12h00

(Maison des services, 7 Chemin des écoliers)



Les portes Sud Périgord se bougent !!!!

Coup de pouce pour le permis de conduire et le BAFA des jeunes du secteur Portes Sud Périgord !!!

La Mission locale du Bergeracois en Partenariat avec le Point Information Jeunesse Portes Sud Périgord propose aux jeunes du territoire entre 17 et 25 ans (sous certaines conditions à remplir au moment de la demande) de bénéficier d'un coup de pouce dans le financement du permis de conduire ou du BAFA. Ce projet peut se réaliser grâce à une enveloppe financière octroyée par l'association Familles Rurales d'Eymet.

Cette bourse viendra en co financement des aides financières pouvant être sollicitées en fonction des situations administratives des demandeurs.

Cette action sera l'occasion de travailler sur la mise en confiance et le développement de l'estime de soi des jeunes par le biais d'un projet de bénévolat individuel ou collectif au service du territoire.

En effet en échange de ce coup de pouce financier, les jeunes s'engageront dans une action de bénévolat ainsi que dans la mise en action de leur projet professionnel. Pour cela ils seront accompagnés par la conseillère Mission Locale et l'animatrice du PIJ qui animeront des temps de regroupements collectifs afin de les aider à structurer leurs projets.

Les demandes et les dépôts de dossiers, accompagnés d'un CV et d'une lettre de motivation sont à faire au PIJ Portes Sud Périgord 23 Avenue de la Bastide à Eymet ou à Issigeac le lundi matin sur rendez-vous au Pôle des Services Publics 7 chemins des écoliers (05-53-22-57-94) entre le 15 décembre 2019 et le 15 février 2020. Contact Me PHELIPPEAU Nathalie



Étape à
EYMET le 26
février 2020

ACTIVITÉS	HORAIRES	EYMET Mercredi 26 février
Bébébus	9h30-12h00 et 14h00-16h30	Bibliothèque
Les ateliers de la bibliothèque	9h30-12h00 et 14h00-16h30	Bibliothèque
Spectacle « P'tit bon-homme de chemin »	10h00-10h30	Bibliothèque
Histoires Sonores et Musicales	16h00-16h30	Bibliothèque
Atelier & Projection « La Bande Originale »	10h00-12h00 et 14h00-16h00	Espace culturel
Atelier de fouilles archéologiques	10h30-12h00 et 13h30-15h00 et 15h00-16h30	Château
Atelier de Calligraphie	10h30-12h00	Point d'Information Jeunesse
Parcours Crosse québécoise	10h00-11h00 et 11h00-12h00	Jardin de Cadix
Atelier d'Héraldique	13h30-15h00	Point d'Information Jeunesse
Exposition et Atelier de Sérigraphie	9h30-12h30	Salle polyvalente
Musiques Rap et Hip Hop	9h30-12h30	Salle polyvalente
Pique-Nique et Circuit training	12h30-13h30	Salle polyvalente
Initiation à la Capoeira	13h30-14h30 et 15h30-16h30	Salle polyvalente
Rencontre avec Benké	14h30-15h30	Salle polyvalente
Goûter	16h30-17h00	Espace culturel
Projection en famille	17h00-18h00	Espace culturel

À nous les vacances !

Du 24 au 28 février 2020

Un festival d'activités culturelles et sportives pour les 0-15 ans

Agonac | Bourdeilles | Eymet
Le Buisson-de-Cadouin
Saint-Aulaye-Puymangou

Une initiative du
Conseil Départemental



PLUi (Plan local d'urbanisme intercommunal)

OUVERTURE DE LA CONCERTATION PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL (PLUi)

Suite aux délibérations n° 2017-24 du 20 mars 2017, n° 2017-82 du 20 novembre 2017 et n° 2019-23 du 18 mars 2019, le public est informé que la concertation sur le plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) a démarré et qu'un registre de concertation accompagné d'un dossier de concertation sont disponibles au siège de la Communauté de communes à Eymet, à la Maison des services publics à Issigeac et dans chacune des communes membres, aux jours et heures habituels d'ouverture.

Le dossier de concertation est aussi disponible sur le site de la Communauté de communes : <http://www.ccp24.fr/fr/information/51760/plui>

LA DÉCHÈTERIE D'ISSIGEAC

Jours d'ouverture de la déchèterie d'Issigeac

(Les déchèteries sont fermées les jours fériés et rendues inaccessibles au public en dehors des heures d'ouverture.)

Horaires des déchèteries du Bergeracois

	Bergerac		Saint Pierre d'Eyraud		Issigeac		Sigoulès	
	Rue Denis Papin Tél. : 05.53.57.70.66		Route de Coutou Tél. : 05.53.74.80.91		Route de Villeréal Tél. : 05.53.73.34.46		Route de Bergerac Tél. : 05.53.23.32.28	
Lundi	9h - 12h	14h - 18h	9h - 12h	13h30 - 17h		13h30 - 17h	9h - 12h	13h30 - 17h
Mardi	9h - 12h	14h - 18h		13h30 - 17h				
Mercredi	9h - 12h	14h - 18h	9h - 12h	13h30 - 17h		13h30 - 17h	9h - 12h	13h30 - 17h
Jeudi	9h - 12h	14h - 18h		13h30 - 17h				13h30 - 17h
Vendredi	9h - 12h	14h - 18h	9h - 12h	13h30 - 17h		13h30 - 17h		
Samedi	9h - 12h	14h - 18h	9h - 12h	13h30 - 17h	9h - 12h	13h30 - 17h	9h - 12h	13h30 - 17h
Dimanche	10h - 12h	14h - 16h						

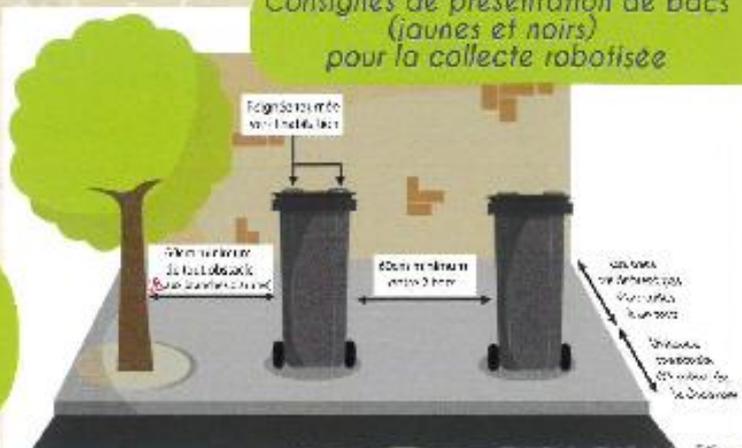
Modalités de remise de carte d'accès des déchèteries à l'antenne Bergerac du SMD3, 3 rue Emile Zola, 24100 BERGERAC : avec une pièce d'identité, la carte grise du véhicule et un justificatif de domicile.

Calendrier de collecte

à compter du 1^{er} Janvier 2020

**FAUX - VERDON
SAINT AGNE - MONTAUT
MONMADALES**

Consignes de présentation de bacs (jaunes et noirs) pour la collecte robotisée



Jours de ramassages de vos déchets ménagers

Décembre 2019	30
Janvier	6 13 20 27
Février	3 10 17 24
Mars	2 9 16 23 30
Avril	6 13 20 27
Mai	4 11 18 25
Juin	1 8 15 22 29
Juillet	6 13 20 27
Août	3 10 17 24 31
Septembre	7 14 21 28
Octobre	5 12 19 26
Novembre	2 9 16 23 30
Décembre	7 14 21 28



Jours de ramassages de vos déchets recyclables

Janvier	2 15 29
Février	12 26
Mars	11 25
Avril	8 22
Mai	6 20
Juin	3 17
Juillet	1 15 29
Août	12 26
Septembre	9 23
Octobre	7 21
Novembre	3 18
Décembre	2 16 30



09 71 00 84 24 (appel non surtaxé)
service.usagers@smd3.fr / www.smd3.fr
SMD3 - Syndicat Mixte Départemental des Déchets de la Dordogne
 La Rampinsolle 24660 COULOUNICIX-CHAMBERS
 Reposez-vous sur la voie publique - 16660 La Rampe de communication du SMD3



Permanences des organismes

Mme Stéphanie DARCQ - ASSISTANTE SOCIALE de la Direction Départementale de la Solidarité et de la Prévention tient une permanence
Le Mardi matin, de 9 heures 30 à 12h00,
sans rendez-vous à la Mairie d'ISSIGEAC,
Le Jeudi matin, de 9 heures 30 à 12h00, à la Mairie de FAUX
Siège : CMS de SIGOULES
☎ 05.53.02.06.13

M.S.A

sur rendez-vous par téléphone
au 08.11.65.65.66
31, place Gambetta
BERGERAC



Assistante sociale MSA : Sandrine MARCET

C.I.A.S d'EYMET-ISSIGEAC

(Aides ménagères, action sociale, portage de repas, PIJ...)

☎ 05.53.22.98.16

Une seule adresse : 23 Avenue de la Bastide, 24500 EYMET

S.S.I.A.D – A.M.A.D. Sud-Bergeracois (Maintien à domicile, soins à domicile...)

Une seule adresse : 26 Route de Lescoussou, 24500 EYMET

Permanence à EYMET : du lundi au vendredi de 8h à 18h, samedi matin de 8h à 12h.

ISSIGEAC : vendredi de 9h à 15h et sur rendez-vous.

☎ 05.53.74.26.25

CAISSE PRIMAIRE d'ASSURANCE MALADIE

Lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h00 à 16h00

2, Boulevard du 8 Mai à BERGERAC.

☎ De 8h00 à 18h00

05.53.35.60.00.

3646

CARSAT

Sur RDV de 8h à 12h et de 13h à 17h

Sans RDV de 8h à 12h (*informations générales, remise de pièces, signaler un changement d'adresse ou de coordonnées bancaires*)

1 Avenue du Professeur Calmette à BERGERAC

☎ 3960 ou 09.71.10.39.60

N° unique pour l'Aquitaine : 05.47.56.92.19

Le CICAS

(Retraite complémentaire des salariés)

sur rendez-vous, tous les lundis de 9h30 à 12h et de 13h30 à 16h, Centre Jules Ferry, Salle 1 – Place Jules Ferry à BERGERAC.

☎ 0 820 200 189 du lundi au vendredi de 9 h à 18 h

C.E.D.I.F.F.

(Centre d'Ecoute de Documentation et d'Information des Femmes et de la Famille)

Du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 14h à 17h – 21 Boulevard Jean Moulin à BERGERAC.

☎ 05.53.63.32.30.



CONCILIATEUR de JUSTICE

M. J.-M. TRICHET.

Jour de permanence (à titre indicatif, pouvant être modifié) :

- **Vendredi 21 février 2020**

- **Jeudi 12 mars 2020**

ISSIGEAC : de 10h00 à 12h00 en Mairie.

EYMET : de 14h00 à 16h00 à la Communauté de communes.

LA MAISON de la JUSTICE et du DROIT

Information juridique gratuite auprès de professionnels du droit ou associations, Aide au logement, information des femmes et de la famille, fédération des consommateurs, protection judiciaire de la jeunesse, aide aux victimes, conciliateur, médiation familiale.

Du lundi au vendredi de 9 h 30 à 12 h et de 14 h à 18 h, - 3, Rue d'Albret à BERGERAC.

☎ 05.53.73.24.77

Liste des commerçants, artisans et professions libérales

ARTISANS

BONETTI Romain (Maçonnerie) – 142 Rue Paul Abadie – 06.74.90.13.27
DUBUC Bernard (Nettoyage des systèmes d'extraction des cuisines professionnelles, expertises insectes et amiante) – 05.53.24.54.71
GORSE Roland (Fermetures alu, PVC, stores, serrurerie) - 227 Route des Galis – 06.45.65.57.56 – courriel rg24@live.fr
LARDEYROL Jean-Jacques (Maçonnerie, Couverture) – 134 Route de La Robertie – 05.53.24.32.58
LEYMA Jérémy (Maçonnerie, gros œuvre) - 167 rue Paul Abadie – 06 26 48 73 56
MARSAL Eric (Peinture, Vitrierie) – 1577 Route de Lajasse – 05.53.63.21.10
MATHIEU Gérard (Travaux Agricoles, Transport) – 587 Route des Galis – 05.53.24.32.44
MAZEAU Franck (Parcs et Jardins) – 135 Route Les Grèzes – 05.53.57.15.32 ou 06.20.01.36.44
MILLING Clare Joanna (Couture et Tapisserie) – 323 Route de Lanquais – 05.53.57.17.74
ROQUET Daniel (Architecte) - 253 Route de Beaumont – 05.53.23.60.32
SAINT AMAND Yves (Rénovation et création de Salle de bains – Carrelage –Plomberie-Sanitaire-Chauffage) - 120 Route de Beaumont - 05.53.57.06.01 – 06.84.98.47.37
SOUKUP Frédéric (Peinture, décoration) – 449 Route de Bergerac – 05.53.22.04.53 ou 06.79.23.83.46
VERGNOLLE David (Mécanique Automobile et Motoculture) – 17 Rue Albert Guillaume – 05.53.24.32.45

COMMERÇANTS

(AGUESSE) S.A.R.L BABELTE et PHILIPPE (Centre Equestre, Poney-Club, Camping) - 642 Route de Lanquais – 05.53.24.32.57
BOILLIN Gérard et Françoise (Chambres d'Hôtes, Meublé) – 242 Chemin de la Genèbre – 05.53.24.30.21
BRETOU Daniel (Gîte rural) - 17 Chemin Buffellard - 05.53.61.24.45
CISEAUX DE FAUX – Caroline LAFON (salon de coiffure) – 56 Rue Paul Abadie – 05.53.27.24.54
DE BOUTRAY François et Josefa - Château Le Tour - 146 Route de Labarde - 05.53.57.76.82
www.chateaufort.fr
DURAND Gilles (Meublé de Tourisme) - 1114 Route de Labarde - 01.47.47.09.17 ou 06.03.01.02.03
gilles.durand.aumont@gmail.com www.gitedelabarde.com
GEOFFRE Distribution Ets (Vente pièces détachées automobile et agricole, équipements divers) - 47 Chemin de La Cabane – 05.53.61.84.01 et 06.07.45.31.64
KALT Thérèse (Meublé de Tourisme) – Les Grèzes – 07.77.32.21.96
KIRTZ Stéphane Le Hom'Burger (commerce ambulancier – restauration rapide) – 392 Route de Bergerac - 07.70.70.37.15
LABONNE VERGNAS Marie-Hélène (Productrice de volailles et bovins, vente à la Ferme) - 1395 Route de Verdon - 06.77.04.19.91
LAFOSSE Alex (Mandataire véhicules) 264 Route Les Grèzes - 06.17.68.52.13
LEBORGNE Anna-Chiara (Meublé de Tourisme) « Les Bénéchies » - 06.87.85.51.97
MALLET Hervé (Boulangerie, Pâtisserie) - 2 Rue des Fargues – 05.53.24.96.11
MERLE Alain (Vente de Crêpes, gaufres, chiros) – 382 Route d'Issigeac - 05.53.73.29.90 ou 06.10.92.80.11
TAYLOR Edward et Ineke (Gîtes de la Bergerie) - Château Le Tour - 144 Route de Labarde – 06.86.92.09.60
VERGNOLLE David (Vente de véhicules, Motoculteurs) – 17 Rue Albert Guillaume – 05.53.24.32.45
VIVAL - Alimentation – Bar-Tabac – Presse régionale - Christophe MARGUIER – 159 Rue Albert Guillaume - 05.24.10.69.71
ZUCCARI Claudia (Meublé) « Lajassière » – 100 Route de Lajasse – 05.53.24.05.99

ASSISTANTES MATERNELLES

MAHIEU Brigitte – 52 Rue Neuve – 06.24.40.10.55 – 05.47.77.26.70
SENCHEM Megane – 886 Route de Beaumont – 06.37.44.90.61

PROFESSIONS LIBÉRALES AU POLE BIEN ETRE au lieu-dit « Le Moulin », 11 Impasse du Moulin

Cabinet infirmier de FAUX exclusivement sur rendez-vous - Christine MARTIN VERBEKE - Françoise CHARRIER - Sandra GOUIN – Delphine POLET – 06.88.20.28.57 - **Une permanence est assurée tous les matins sauf le dimanche.**

SOPHROLOGUE : Florence BAR – 06.72.32.11.23 (au Cabinet infirmier de Faux)

AUTRES

NATUROPATHE, ENERGETICIENNE : Amélie RUSCON - 06.76.04.60.74

Memento des numéros utiles



GENDARMERIE D'ISSIGEAC Permanence : Lundi après-midi, Mercredi après-midi, Dimanche matin.	05.53.73.52.80
MAIRIE de FAUX Télécopie faux24.mairie@wanadoo.fr	05.53.24.32.40 09.77.44.58.96 09.70.62.53.28
AGENCE POSTALE DE FAUX	05.53.24.32.40
LA POSTE à ISSIGEAC (Guichet) (Distribution)	05.53.58.70.49 05.53.22.70.29
COMMUNAUTE DE COMMUNES PORTES SUD PERIGORD Accueil ÉCOLE d'ISSIGEAC ÉCOLE de FAUX SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif)	05.53.22.57.94 05.53.58.70.71 05.53.24.32.17 07.87.11.97.49
AMAD Sud-Bergeracois - SSIAD (Association Maintien A Domicile) – EYMET	05.53.74.26.25
CIAS – EYMET	05.53.22.98.16
OFFICE du TOURISME -d'ISSIGEAC -d'EYMET	05.53.58.79.62 05.53.23.74.95
DECHETERIE d'ISSIGEAC	05.53.73.34.46
AMBULANCES d'ISSIGEAC	05.53.58.73.83
TAXIS RAYMOND – ISSIGEAC et FAUX	05.53.61.76.74 06.74.84.39.39
HÔPITAL - BERGERAC	05.53.63.88.88
PHARMACIES (ISSIGEAC) des TILLEULS	05.53.58.60.64
PHARMACIE DE GARDE (RÉSOGARDES)	3237 ou 3237.fr
CABINET MÉDICO – DENTAIRE	05.53.58.71.33

PHARMACIE DE GARDE (RÉSOGARDES)
Pour connaître la pharmacie de garde la plus proche de
chez vous :
Par téléphone : faites le 3237.
Sur Internet : www.3237.fr

(ISSIGEAC)	
Dr FAUCONNOT (BOUNIAGUES)	05.53.58.36.23
INFIRMIERES à FAUX Mmes Christine MARTIN-VERBEKE, Françoise CHARRIER, Sandra GOUIN et Delphine POLET	06.88.20.28.57
INFIRMIER(ES) Christine AGBODJAN (ISSIGEAC) - Thierry MA TRI (BOUNIAGUES) - M. ADELAÏDE (Luxopuncture - BOUNIAGUES) Béatrice LACOSTE-LAFOSSE (BOUNIAGUES)	05.53.74.85.58 06.84.36.12.83 05.53.88.85.83 06.76.82.89.76 06.71.24.00.88
KINESITHEAPEUTES S. GLORIEUX et Ch. LE MORVAN (ISSIGEAC) Mme BORINI Marcella (BOUNIAGUES)	05.53.24.12.37 05.47.77.98.88
OSTÉOPATHES -M. CHAPUIS (ISSIGEAC) -Melle CHATEAURAYNAUD (ISSIGEAC)	06.72.65.41.21 06.62.95.65.26
PEDICURE PODOLOGUE Mme MONNIER A. (ISSIGEAC)	06.61.69.36.06
PSYCHOPRATICIENNE TOURRES P. (BOISSE)	06.88.55.78.93
S-PREFECTURE BERGERAC	05.47.24.16.16
CENTRE IMPÔTS BERGERAC	05.53.63.67.20
E.D.F Dépannage	09.72.67.50.24
SAUR Accueil client et branchements	05.81.31.85.03
SAUR dépannage 7j/7j	05.81.91.35.05
SECOURS CATHOLIQUE	05.53.57.73.72
SMD3 (collecte des ordures ménagères)	0 800 942 601 (n° vert)
DAC CROIX ROUGE - BERGERAC	05.53.61.08.46
AEROPORT Roumanières www.bergerac.aeroport.fr	05.53.22.25.25
PAROISSE Saint Martin des Vignes (Presbytère d'Eymet, Abbé Fabre) https://eymet-paroisse.jimdo.com	05.53.23.82.10

Messes
Le dimanche matin : 9h30 à ISSIGEAC – 11h15 à EYMET

Dimanche 02 Février 2020 :
Messe unique à Eymet (11h15)

Mercredi 26 Février 2020 (Mercredi des Cendres) :
11h à Issigeac – 18h30 à Eymet